



## direction des affaires juridiques

publié le 25/11/2007

---

### **Présence des élèves en milieu professionnel** (PDF de 175.4 ko)

1. Le principe des stages en entreprise est admis par le code du travail
2. La couverture des élèves en cas d'accident est assurée soit par le régime des accidents du travail, soit par les mécanismes ordinaires de la responsabilité administrative.
3. La responsabilité personnelle du chef d'établissement ne peut être mise en cause que dans les cas où une faute grave peut lui être personnellement imputée.
4. Pour limiter le risque que la responsabilité du chef d'établissement soit mise en cause.



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**